



Commune de Montfaucon

Téléphone 032 955 11 22
Fax 032 955 12 19
Compte de chèques 23-421-3
Courriel: info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

2362 Montfaucon, le

Commentaires sur les comptes 2018

Compte de fonctionnement

Récapitulation

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2017	BUDGET 2018	COMPTES 2018		
	SOLDE	SOLDE	CHARGES	REVENUS	SOLDE
1. Administration générale	185'262.15	189'000.00	254'146.75	-72'538.33	181'608.42
2. Travaux publics	41'978.70	68'100.00	197'221.30	-113'735.00	83'486.30
3. Aff. juridiques, police, militaires	1'837.20	1'800.00	4'351.26	-1'954.86	2'396.40
4. Hygiène publique	4'494.00	4'450.00	4'468.00	0.00	4'468.00
5. Instruction, formation, culture	750'298.25	745'500.00	781'102.20	-30'437.40	750'664.80
6. Aide sociale et santé publique	369'854.45	406'130.00	400'706.20	-32'079.00	368'627.20
7. Economie publique	22'564.75	22'850.00	23'462.90	0.00	23'462.90
8. Finances	70'392.40	145'870.00	430'403.55	-104'029.48	326'374.07
9. Impositions	-1'458'784.60	-1'561'800.00	36'723.05	-1'803'409.60	-1'766'686.55
10. Services communaux	0.00	0.00	578'581.58	-578'581.58	0.00
Totaux			2'711'166.79	2'736'765.25	
RESULTAT	-12'102.70	21'900.00			-25'598.46

1. Autorités, administration générale

Votations-Elections : Les frais de commande et d'impression des enveloppes de vote dépassent légèrement le budget.

Conseil communal-Commissions communales : Les frais d'indemnités et de fonctionnement des autorités communales sont inférieurs de Fr. 3'500.00 par rapport au budget.

Personnel administratif : Afin de réduire le nombre d'heures supplémentaires du Secrétaire-Caissier communal accumulées depuis la réorganisation communale, le Conseil communal a décidé de lui verser une indemnité correspondant à Fr. 4'290.00.

Charges sociales : Les dépenses sont inférieures de Fr. 3'600.00 grâce notamment à la répartition des salaires des employés communaux dans les différents services communaux suite à la répartition de leurs heures de travail.

Frais administratifs : Les frais pour le matériel et le mobilier de bureau sont inférieurs de Fr. 1'000.00. Ceux prévus pour la mise en place du MCH2 n'ont pas été consentis mais reportés à 2019. Les frais postaux sont supérieurs de Fr. 840.00. Les émoluments facturés par le Canton dépassent le budget de Fr. 2'360.00 en raison de traitements d'autorisation de permis de construire et de permis de séjour plus nombreux. Les frais de pré-étude pour la diffusion d'Internet dans les zones rurales se sont élevés à Fr. 1'800.00.

Bâtiments administratifs : La réfection du couvert d'entrée du bureau communal suite à des infiltrations d'eau s'est élevée à Fr. 2'800.00

Produits des émoluments : Les produits des émoluments sont supérieurs de Fr. 3'700.00 suite au traitement des nombreuses demandes de permis de construire et des permis de séjour.

L'excédent de charges du compte « Autorités-Administration générale » se monte à Fr. 181'608.42 contre Fr. 189'000.00 prévu au budget : - Fr. 7'391.58.

2. Travaux publics, aménagement

Entretien des routes : Les frais des traitements du personnel sont supérieurs de Fr. 6'800.00 en raison d'heures supplémentaires indemnisées à l'employé communal suite à la réorganisation communale et suite à l'engagement d'un préapprenti. De leurs côtés, les revenus des imputations internes du personnel sont supérieurs de Fr. 6'600.00 en raison de la répartition dans les différents services communaux des heures de travail effectuées par le personnel communal. Les marquages routiers devant l'école à la route du Prépetitjean ont coûté Fr. 6'400.00. Les frais de matériel divers sont plus élevés car il a fallu équiper en habits de travail le nouveau tâcheron et le préapprenti. Ceux pour l'entretien des routes sont supérieurs de Fr. 9'000.00 en raison du nettoyage de dépotoirs et de la réfection de la route des Montbovats. Les frais du déneigement sont supérieurs de Fr. 4'000.00.

Eclairage public : Les coûts de l'éclairage public se sont élevés à Fr. 14'000.00 et la redevance versée par BKW se monte à Fr. 28'000.00.

Cadastre : L'encaissement des taxes cadastrales laisse un excédent de recettes de Fr. 13'800.00.

L'excédent de charges du compte « Travaux publics-Aménagement » se monte à Fr. 83'486.30 contre Fr. 68'100.00 prévu au budget : + Fr. 15'386.30.

3. Police, militaire, défense civile

Les frais pour l'établissement du rapport de sécurité pour l'abri PC s'élèvent à Fr. 750.00

L'excédent de charges du compte « Police-militaire-défense civile » se monte à Fr. 2'396.40 contre Fr. 1'800.00 au budget : + Fr. 596.40.

4. Hygiène publique

Ce chapitre concerne les contributions versées aux Arrondissements de sépulture de Montfaucon-Les Enfers et St-Brais-Montfavergier.

L'excédent de charges du compte « Hygiène publique » se monte à Fr. 4'468.00 contre Fr. 4'450.00 au budget : + Fr. 18.00.

5. Instruction, formation et culture

Ecole primaire : Le coût des transports scolaires se monte à Fr. 143'200.00, soit Fr. 18'200.00 de plus que le budget. Par contre, notre participation à la répartition des charges du traitement des enseignants diminue de Fr. 19'500.00. Les frais d'écolages du cercle scolaire dépassent le budget de Fr. 3'700.00 en raison de la proportion d'élèves de Montfaucon qui se rendent à Saint-Brais. Les recettes d'écolages pour les enfants de St-Brais fréquentant l'école de Montfaucon sont conformes au budget.

Bâtiments et place d'école : Les frais des traitements du personnel sont conformes au budget. La consommation électrique du complexe scolaire se monte à Fr. 6'600.00 et l'achat de pellets pour le chauffage à Fr. 7'000.00. Les frais d'entretien de l'immeuble et des diverses réparations correspondent au budget. Les frais pour l'établissement du rapport de sécurité pour le complexe scolaire s'élèvent à Fr. 2'000.00.

Ecole secondaire : Les écolages secondaires dépassent le budget de Fr. 6'000.00 en raison d'élèves scolarisés dans d'autres écoles que celles des Breuleux.

Ecole enfantine : Le budget de l'école maternelle a été respecté.

Répartition des charges, formation, culture : Les charges totales liées aux frais d'enseignement sont inférieures de Fr. 19'500.00. Les autres contributions versées à diverses institutions et sociétés se montent à Fr. 11'900.00.

L'excédent de charges du compte « Instruction-formation-culture » se monte à Fr. 750'664.80 contre Fr. 745'500.00 au budget : + Fr. 5'164.80.

6. Aide sociale et santé publique

Aide sociale : Les prestations accordées au titre de l'aide sociale se montent à Fr. 4'400.00, soit Fr. 40'600.00 inférieures au budget prévu en raison de remboursements de prestations et de départ de la commune de quelques bénéficiaires.

Service dentaire : Les frais accordés pour les soins dentaires se montent à Fr. 1'600.00. Ils sont admis à la répartition des charges de l'aide sociale.

Répartition des charges de l'aide sociale : Le décompte des prestations d'aide sociale de l'année 2017 est supérieur de Fr. 12'100.00 par rapport au budget.

Participation communale aux PC et aux caisses maladie : Notre participation aux frais des prestations complémentaires à l'AVS et AI ainsi qu'à la réduction des primes de l'assurance-maladie se monte à Fr. 174'800.00, soit conforme au budget (Fr. 175'000.00).

Office du chômage : La participation aux mesures cantonales en faveur des chômeurs en fin de droit, mesures contre le chômage et alimentation du fonds cantonal pour l'emploi se monte est inférieure au budget (- Fr. 2'200.00).

Office du logement : Aucune subvention pour la création de nouveaux logements n'a été versée en 2018.

Allocations de naissance : En 2018, 4 allocations de naissance ont été versées.

L'excédent de charges du compte « Aide sociale-santé publique » se monte à Fr. 368'627.20 contre Fr. 406'130.00 au budget : - Fr. 37'502.80.

7. Economie publique

Tourisme : Les contributions versées à la Société d'embellissement, au Parc du Doubs et à Jura Tourisme s'élèvent à Fr. 9'600.00. La participation à la répartition des charges liées à la loi sur les transports publics se monte à Fr. 10'560.00, conforme au budget.

Agriculture : Notre participation aux frais de fonctionnement du Centre de déchets carnés s'élève à Fr. 2'400.00.

L'excédent de charges du compte « Economie publique » se monte à Fr. 23'462.90 contre Fr. 22'850.00 au budget : + Fr. 612.90.

8. Finances

Intérêts : Les intérêts des dettes totalisent Fr. 36'235.00 contre Fr. 36'270.00 prévus au budget.

Amortissements, réserves, provisions : Les amortissements se montent à Fr. 108'100.00 contre Fr. 100'000.00 prévus au budget. Le remboursement d'un emprunt datant de 2012 de Fr. 9'500.00 a été décidé par le Conseil communal. Au vu du bon résultat financier 2018, il a été décidé de faire une provision de Fr. 180'000.00.

Immeubles : Les frais liés à l'assainissement de la ciblirie se montent à Fr. 4'700.00. Les recettes pour le renouvellement de servitudes et de droits de passage de conduite avec les BKW et Swisscom s'élèvent à Fr. 5'800.00.

Pâturages : Le compte des pâturages de Montfaucon présente un excédent de recettes de Fr. 1'420.00. Celui des pâturages de Montfavgier, un excédent de charges de Fr. 3'130.00. Ces montants ont été versés, respectivement prélevés dans les Fonds de réserves.

Subventions et contributions : La part au financement du Centre de Loisirs s'élève à Fr. 28'560.00. La contribution au Syndicat GLM est de Fr. 5'000.00. La participation communale aux frais d'exploitation des salles paroissiales se monte à Fr. 2'750.00.

Intérêts : Le produit des intérêts provenant des décomptes fiscaux s'élèvent à Fr. 10'800.00. Ceux des comptes épargnes sans les services à Fr. 240.00.

Rendement des immeubles : Les recettes provenant de la location du complexe scolaire se sont élevées à Fr. 21'600.00. Le bénéfice des forêts n'a pas été versé au compte de fonctionnement mais mis en provisions pour permettre la couverture du déficit prévu en 2019.

L'excédent de charges du compte « Finances » se monte à Fr. 326'374.07 contre Fr. 145'870.00 au budget : + Fr. 180'504.07.

9. Impositions

Les impôts ordinaires ont enregistré des rentrées pour Fr. 1'285'500.00 alors que le budget prévoyait Fr. 1'245'700.00 (+ Fr.39'800.00). Cette différence ce chiffre comme suit :

- Impôts sur le revenu	+ Fr. 2'100.00
- Impôts sur la fortune	+ Fr. 9'100.00
- Impôts à la source	+ Fr. 2'600.00
- Impôts des frontaliers	+ Fr. 3'300.00
- Personnes morales	+ Fr. 21'600.00
- Taxes immobilières	+ Fr. 1'100.00

Les variations positives d'impôts antérieurs se montent à Fr. 88'700.00 contre Fr. 32'000.00 prévues au budget en raison de corrections de taxations de 2017 et avant.

Au sujet des partages d'impôts, ils laissent un revenu de Fr. 5'100.00.

Les corrections de taxations négatives des années antérieures accusent une charge totale de Fr. 30'000.00 correspondant aux prévisions budgétaires.

Les impôts des gains en capital se montent à Fr. 61'800.00 (+ Fr. 31'800.00) et des impôts supplémentaires et répressifs qui n'étaient pas prévus au budget ont été encaissés pour Fr. 72'500.00.

En 2018, la commune a touché Fr. 254'600.00 du Fonds de péréquation financière contre Fr. 53'830.00 en 2017.

L'excédent de produits du compte « Impositions » se monte à Fr. 1'766'686.55 contre Fr. 1'561'800.00 au budget : + Fr. 204'886.55.

10. Services communaux

Ordures : Le compte « Ordures » accuse un excédent de dépenses de Fr. 1'534.88. Ce montant est prélevé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. Ce résultat est dû aux frais que la commune a dû consentir pour l'assainissement d'une décharge sauvage découverte dans le secteur de la Noire-Combe. A relever que le ou les auteurs de cet entreposage illicite n'a ou n'ont pas pu être identifiés. Les revenus des taxes d'ordures et des ventes des sacs à ordures ont été conformes aux prévisions.

Service du Feu : Le service du feu boucle avec un excédent de recettes de Fr. 7'283.25 en raison du remboursement par le SIS F.-M. Est de l'avance qui avait été consentie en 2009. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service et servira à couvrir une partie des déficits futurs.

Canalisations et STEP : Le compte « Canalisations et STEP » accuse un excédent de charges de Fr. 11'800.75. Cette somme est prélevée sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. Un compresseur défectueux a dû être remplacé. Les travaux d'assainissement de l'étang de la STEP sont terminés. Le contrôle de sécurité et la mise aux normes des installations électriques ont été réalisés en 2018 pour un coût de Fr. 1'980.00. La taxe de la Confédération pour l'élimination des micropolluants (Fr. 9.00 par habitant raccordé) se monte à Fr. 3'969.00. L'attribution de Fr. 10'000.00 au Fonds « Renouvellement des installations » n'a pas été effectuée au vu du déficit du compte. La charge des imputations internes du personnel est supérieure de Fr. 4'977.00 ceci en raison de la répartition des heures de travail effectuées par le responsable de la STEP sur les installations.

En raison d'une quantité de m³ d'eau épurée facturée sur 10 mois environ, le compte présente près de Fr. 10'000.00 de recettes en moins. Les postes des taxes des émoluments uniques (+ Fr. 6'000.00) et celles des boues d'épuration des privés (+ Fr. 4'000.00) compensent cette perte.

Eaux : Le compte « Eau » accuse un excédent de recettes de Fr. 13'126.18. Ce montant est versé sur le Fonds de réserve pour autofinancer le service. L'achat d'eau au SEF est conforme aux prévisions. Les frais d'entretien des installations sont inférieurs au budget de Fr. 15'300.00 et le montant de Fr. 7'000.00 prévu pour l'entretien des réservoirs et l'achat de matériel divers n'a pas été utilisé. La charge des imputations internes du personnel est supérieure de Fr. 4'400.00 en raison de la répartition des heures de travail effectuées par le personnel communal.

En raison d'une quantité de m³ d'eau facturée aux particuliers sur une période de 10 mois environ, le compte présente Fr. 17'500.00 de recettes de moins que prévu. La facturation de l'eau aux pâturages est supérieure de Fr. 4'400.00 et le remplacement de 2 hydrants a permis d'obtenir une subvention de Fr. 3'500.00.

Forêts : Le compte « Forêts » présente un excédent de recettes de Fr. 15'367.70. Ce bénéfice est supérieur de Fr. 9'500.00 par rapport aux prévisions budgétaires et il sera affecté à un compte de provisions afin de permettre la couverture du déficit prévu en 2019. Les rentrées provenant de la vente de bois sont supérieures de Fr. 11'000.00 alors que les charges de façonnage sont, elles, supérieures de Fr. 7'300.00. Les subventions pour les soins aux jeunes peuplements s'élèvent à Fr. 7'200.00 alors que Fr. 1'200.00 étaient prévues au budget.

Comptes des investissements

Les comptes d'investissement présentent des dépenses totales pour Fr. 45'391.70. Ce montant correspond au solde de l'installation du système LORNO pour le contrôle du réseau d'eau potable et à l'assainissement de la conduite d'eau des Peignières. Les 2 crédits relatifs à ces travaux ont été consolidés lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2018.